



Mairie de Cahus

Le Bourg

46130 CAHUS

05 65 33 88 28

mairie.cahus@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 16 Novembre 2019 (remplace la séance du 08/11/2019 : Quorum non atteint)

Étaient présents : Catherine Albert, Michèle Delcourt, Pascale Faure,
Jean-Claude Kelsch, Claude Lavergne, Sophie Papon.

Étaient excusées :

Étaient absents : Jean-Michel Carlat, Jean-Marc Caron, Anne Ducastel,
Jaime Fernandes, Yann Lefèvre.

Début de la séance : 10h00

◆ **Approbation du compte-rendu du 06 octobre 2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : 6 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant le rapport 2019 de la CLECT :**

La Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférée a pour mission de calculer et fixer les sommes versées (ou reçues) à (de) CAUVALDOR en fonction des transferts de compétence (par exemple la voirie). Pour ce qui concerne Cahus en 2019, il n'y a pas de changement par rapport à 2018. La Commune versera à CAUVALDOR la somme de 26 760,06 €uros (nous rappelons qu'en 2018 CAUVALDOR a pris en charge la réfection de la route communale entre "La Plaque" et le Bourg).

Note : Le vote de chaque Conseil Municipal ne concerne pas seulement sa propre contribution, mais les nouvelles contributions pour l'ensemble des Communes de CAUVALDOR.

Pour : 5 voix

Abstention : 1 voix

◆ **Délibération concernant le revêtement de la voie d'accès du nouveau cimetière :**

Nous avons reçu trois devis concernant la voie d'accès du nouveau cimetière :

- ✓ Entreprise Colas : 6 665,66 €uros HT.
- ✓ Entreprise TPJ : 5 780 €uros HT (y compris la réfection de l'accès de l'ancien cimetière).
- ✓ Xaintrie Construction : 10 614 €uros HT (réalisation en béton désactivé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la réalisation de la voie d'accès au nouveau cimetière à l'entreprise TPJ.

Pour : 6 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant un changement de classification de voies :**

Madame le Maire propose de déclassifier trois voies urbaines non enrobées situées dans le bourg en voies rurales. En effet, les attributions de compensation pour les voies rurales (1300 €uros / km) sont plus faibles que pour les voies urbaines (5000 €uros / km). Entre 250 et 300 mètres de voies sont concernées. Si CAUVALDOR accepte cette modification, le gain pour la Commune pourrait être de l'ordre de 1000 €uros.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 6 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'écoulement de l'eau du lac :**

Le trop-plein du lac du Bourg s'effectue par l'intermédiaire d'une canalisation béton traversant la parcelle AI 247 (propriété de Michel Papon) située en contrebas de la route.

Au fil du temps le ravinement a emporté de la terre et la canalisation se trouve par endroits à faible profondeur. Par ailleurs, le béton est aujourd'hui très fragile (une vache a déjà passé une patte au travers !).

Nous avons pensé qu'il est préférable de remplacer l'ensemble de la canalisation (environ 60 mètres).

Un devis a été établi par l'entreprise TPJ. Il s'élève à 4080 €uros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise TPJ.

Pour : 6 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant une modification pour le budget AEP (eau potable) :**

Afin de pouvoir honorer une facture (5991,02 €) relative à des travaux de réparation sur le réseau d'eau potable, nous devons opérer le transfert d'une somme de 5000,00 € d'un compte d'investissement à un compte de fonctionnement.

Pour : 6 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'achat d'un défibrillateur cardiaque :**

Nous avons reçu cinq devis pour l'achat d'un défibrillateur. Les prix de situent entre 1775 et 1900 €uros. Le coût de la maintenance est de 150 à 200 €uros par an.

Après étude, le Conseil Municipal a retenu le modèle "Skity" vendu 1895,00 € HT par l'entreprise Alec située à Nérac. Le coût de la maintenance est de 150 € par an.

Notre assureur Groupama offre une subvention de 500 €uros pour l'achat du défibrillateur et a payé l'intégralité des trois sessions de formation aux gestes de premiers secours qui se sont déroulées à Cahus (27 personnes ont suivi cette formation).

Le défibrillateur sera installé à la Salle des Fêtes (à l'extérieur)

Pour : 6 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Questions et infos diverses :**

Employé communal : A partir du 2 Décembre, Fabien reprend le travail à mi-temps thérapeutique pour une durée de 3 mois renouvelable.

Fin de la séance : 12h00